



CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} FEVRIER 2021

Procès-verbal de séance

PRESENTS : Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Monsieur FLAHAUT, Madame LENGARD, Monsieur NIANE, Madame DUCLAU, Monsieur NIATI, Madame LITWINSKI, Monsieur BIANCHI, Madame RHOUN, Monsieur LAUBERTHE, Madame HULIN, Monsieur GOUET-YEM, Madame VESSAH, Monsieur VEY, Madame KOMBO-TSIMBA, Monsieur CAMPEIS, Madame HABERT, Monsieur AGARD, Madame SOUFI, Monsieur ABDELLAOUI (à partir de la délibération n° 2021-03), Madame AUDET, Monsieur EDOM, Madame BITTY KOUAKOU, Monsieur JLASSI, Monsieur AMIENS, Madame BETHUNE, Monsieur NDOYE, Madame POCHOT, Monsieur CARRARA.

ABSENTS : Monsieur ABDELLAOUI (jusqu'à la délibération n° 2021-02), Madame THELUS ROSINEL, Monsieur HARON, Madame AWALE GUEDI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame KOMBO-TSIMBA.

LA SEANCE EST OUVERTE A 19 H 00

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **ADOpte à l'unanimité**, le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020.
- **DECIDE à l'unanimité, D'APPROUVER** le Budget Primitif 2021 dont les balances se présentent comme suit et qui est annexé à la présente délibération. (délibération n° 2021-01)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	20 930 000 €	20 930 000 €
Investissement	5 770 000 €	5 770 000 €
TOTAUX	26 700 000 €	26 700 000 €

- **DECIDE à l'unanimité**, la reconduction, pour l'année 2021, des taux de fiscalité directe comme suit : (délibération n° 2021-02)
 - ✓ Taxe foncière bâtie : 30,72 %
 - ✓ Taxe foncière non bâtie : 65,97 %
- **DECIDE à l'unanimité, D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement 170 000 euros au Centre Communal d'Action Sociale de Lieusaint, au titre de l'exercice 2021, **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021, article 657362. (délibération n° 2021-03)
- **DECIDE à l'unanimité, D'ATTRIBUER** à la Caisse des Ecoles une subvention de fonctionnement d'un montant de 32 100 € au titre de l'année 2021, **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021. (délibération n° 2021-04)
- **DECIDE à l'unanimité, D'AGREER** les termes de la convention d'objectifs et de financement du fonds « Publics et Territoires – Handicap jeunesse 2020 » avec la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne pour les ALSH de la commune, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent, **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget primitif de l'année en cours. (délibération n° 2021-05)
- **DECIDE à l'unanimité, D'AGREER** les termes de la convention « Promeneurs du net » avec la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne, **D'ADHERER** à la Charte des Promeneurs du Net, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention, la charte et tout document afférent à ce dispositif, **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget primitif de l'année en cours. (délibération n° 2021-06)
- **DECIDE à l'unanimité, D'APPROUVER** les termes de la convention d'occupation du domaine public, ci-annexée, relative à l'installation et l'exploitation d'antennes relais de téléphonie mobile (infrastructures et d'équipements de radiotéléphonie mobile) sur la parcelle cadastrée AL n° 1 sise rue des Grands Champs, entre la commune de Lieusaint et la société On Tower France, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire. (délibération n° 2021-07)
- **DECIDE à l'unanimité, D'APPROUVER** la convention 2021 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants. (délibération n° 2021-08)

- **DECIDE à l'unanimité, DE CREER** les postes suivants et d'adopter le tableau des effectifs ainsi modifié présenté en annexe :

Filière Technique :

- Deux postes d'adjoint technique, catégorie C, à temps complet,

Filière Animation :

- Un poste d'animateur territorial, catégorie B, à temps complet,

DE PRECISER que les crédits sont inscrits au budget primitif. (*délibération n° 2021-09*)

- **DECIDE à l'unanimité, D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de gestion transitoire avec la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud – Seine – Essonne – Sénart, de la compétence « gestion des abris voyageurs » transférée à la commune de Lieusaint. (*délibération n° 2021-10*)
- **DECIDE à l'unanimité, D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de fonctionnement à destination de l'association « Les 150 », de la Convention Citoyenne pour le Climat, d'un montant de 0,10 euros par habitant de notre collectivité, soit une subvention de 1 340 euros, **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021. (*délibération n° 2021-11*)
- **DECIDE à l'unanimité, D'APPROUVER** les termes des conventions ayant pour objet la mise à disposition d'un (de) marché(s) de fourniture, d'acheminement d'électricité et de gaz, et de services associés passé(s) sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes et tout autre document relatif à cette affaire. (*délibération n° 2021-12*)
- **DECIDE à l'unanimité, D'ACTER** la modification de la délibération n°2020-18 en date du 8 juin 2020 relative à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Caisse des Ecoles, : **DE DECIDER** au titre de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, **DE FIXER**, outre le Maire, président de droit, à 6, le nombre de représentants du Conseil Municipal au comité de la caisse des écoles, **DE PROCEDER** à l'élection de ces 6 membres, le Conseil Municipal déclare élus pour siéger au comité de la caisse des écoles : (*délibération n° 2021-13*)

- ✓ Madame Muriel DUCLAU
- ✓ Monsieur Misha AGARD
- ✓ Monsieur Josua HARON
- ✓ Madame Mireille HABERT
- ✓ Madame Fernanda BETHUNE
- ✓ Madame Saada AWALE GUEDI

LA SEANCE EST LEVEE A 20 h 00.

Michel BISSON annonce le départ de Nathalie MEIRA, Directrice générale des services de la ville depuis près de 20 ans, qui quitte ses fonctions le 1^{er} mars prochain. Il salue son sens du service public, l'humanité et le courage dont elle a fait preuve tout au long de ses années.

Fait à LIEUSAINTE,
le 3 février 2021

Le Maire,



Michel BISSON